

Conseil municipal du 11 décembre 2013

Présents : MM Malavieille, Gravejat, Vaissière, Brunel, Deltour, Granier, Tourtoulou, Trocellier.

Exusé(e)s : M. Martin, Mme Aldebert.

- **Voeux 2014 :**

la date retenue est le dimanche 12 janvier à 14h30 à la salle des fêtes autour d'une galette. Toute la population de Javols est d'ors et déjà invitée.

- **Recensement :**

Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Le Conseil désigne comme coordinateur communal Laure Théron et comme agent recenseur Jean-Baptiste Boussagol. La commune touchera une indemnité de l'État d'un montant de 846 € devant couvrir les frais générés par cette opération.

- **PNR Aubrac**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Javols au syndicat mixte de préfiguration du PNR pour la durée de celui-ci (environ 2 ans) et valide ses statuts.

- **Décisions budgétaires modificatives :**

Le Conseil Municipal valide les ajustements proposés à l'unanimité.

- **Surveillance station d'épuration :**

pour 2014, M. Trocellier accepte la reconduite de sa mission. Le Maire le félicite pour la qualité du travail réalisé. Son indemnité est revalorisée à 420 € par an.

- **Subvention foyer rural :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au profit du foyer rural d'un montant de 1812 €.

- **Travaux de voirie 2014 :**

Dans le cadre du programme CCTP, une pré-étude de la DDT fait apparaître que la proposition de réalisation d'enrobé à Chabannes couvre 50% de l'enveloppe allouée. Aussi, il est possible de prévoir de petits aménagements à voir avec les habitants et de prolonger l'enrobé jusque vers la Sagnette en fonction de l'enveloppe.

- **Copieur :**

Le contrat de location pour notre copieur et le poste informatique du secrétariat arrivant à échéance, le Conseil Municipal opte pour la solution d'un achat d'autant plus qu'une subvention de l'État est possible (entre 20 et 40% du montant HT ainsi que la récupération de la TVA)

deux devis de IBS et Multicopies sont étudiés. Le Conseil confie au Maire la mission de faire le choix compte tenu du faible écart de prix entre les deux solutions.

- **Marché de travaux concernant l'aménagement de La Bessière :**

Le Maire informe le Conseil qu'après le refus des deux projets du Maître d'oeuvre par les habitants, celui-ci étudie une troisième solution qui sera à valider ultérieurement par le

Conseil Municipal en fonction de son surcoût et de la prise en charge des financeurs.

Vu l'urgence de déposer des demandes auprès des financeurs pour une réalisation en 2014, le Conseil valide le plan de financement avec la 2ème variante, soit 506 000 € HT concernant l'assainissement, le réseau pluvial, l'enfouissement des réseaux secs, l'éclairage public, les aménagements divers et la réfection de la voirie.

Le Conseil autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tout document relatif à ce projet.

Le Maire rappelle qu'il y aura nécessité de vote d'une taxe de branchement pour l'assainissement compte tenu du fait que le Conseil Général ne finance plus les branchements individuels.

Enfin, toujours concernant l'aménagement de la Bessière, une question a été posée concernant le positionnement d'une pierre dressée par l'entreprise Nuc lors de la réfection du mur de soutènement du chemin allant chez M. Noël Ducret. Après discussion sur l'esthétique et la gêne qu'elle occasionne pour tourner, il a été décidé que le Maire demande à l'entreprise Nuc de la positionner sur la tête du mur.

- Éclairage public à Orbagnac :

En réponse à une demande de lampe communale, un devis sera demandé au SDEE avant une prochaine étude par le Conseil Municipal.

- Sur proposition du Maire et pour reconnaître la qualité du travail réalisé par notre secrétaire, le Conseil Municipal décide de lui allouer une prime de fin d'année de 500 €.

- Conflit Amarger-Blanquet dans lequel la Mairie est mise en cause :

Le Maire fait réaliser un devis par l'entreprise Oustry pour la pose d'un regard et d'un tuyau. Le Conseil donne son accord sous réserve de l'accord de M. Blanquet concerné par une partie des travaux.

Vers 23h30, le Maire remercie les membres et lève la séance.